

La région

La région est la collectivité territoriale la plus récente puisqu'elle a acquis ce statut suite à la loi de décentralisation du 2 mars 1982. Le conseil régional, élu au suffrage universel pour six ans, élit son président en son sein.

La région a essentiellement en charge l'aménagement du territoire et le développement économique, la formation professionnelle et la construction et l'entretien des lycées.